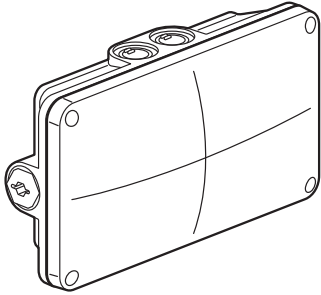
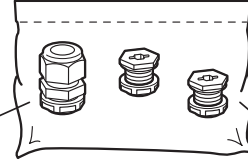


### Présentation

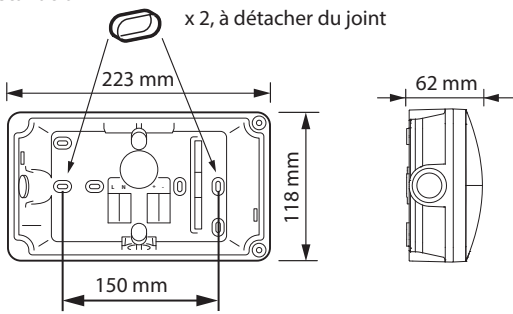


Presse-étoupe Réf : 0 980 03  
+ écrou Réf : 0 968 43



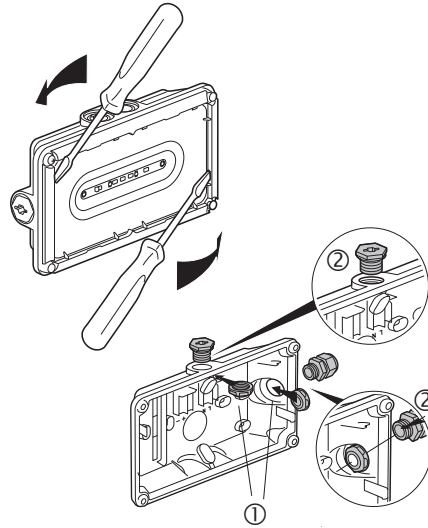
2 x bouchons  
Réf : 0 980 43

### Installation



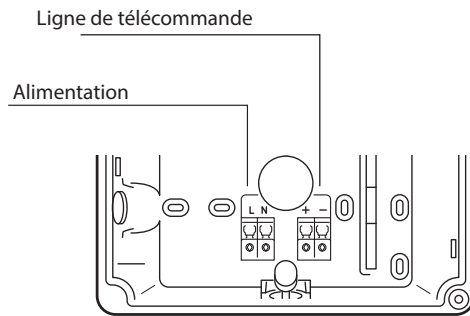
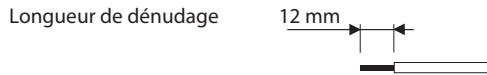
Mettre en place les bouchons ainsi que le presse-étoupe pour assurer l'étanchéité du bloc ( IP 66 )

Coller l'étiquette de maintenance réf. 0 609 00 et y inscrire la date de mise en service.



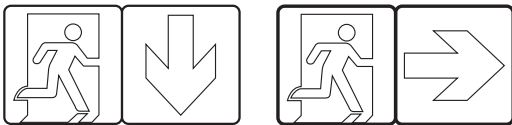
- ① Je positionne l'écrou
- ② Je visse le bouchon ou le presse-étoupe

### Raccordement



Raccorder les 2 fils d'alimentation sur les bornes secteur 230 V~ ( bornier blanc ).  
Raccorder la ligne de télécommande sur le bornier gris foncé.

### Mise en place du pictogramme Réf : 0 612 10



Sécabilité de l'étiquette de signalisation pour choisir le sens d'évacuation.

إرشادات الأمان: 

يجب تركيب هذا المنتج طبقاً لقواعد التركيب ويفضل أن يقوم بالتركيب كهربائي مؤهل. فقد يؤدي التركيب الخاطئ و/أو الاستخدام الخاطئ إلى مخاطر التعرض لصدمة كهربائية أو نشوب حريق. اقرأ النشرة قبل التركيب، وأقرّد مكاناً لتركيب المنتج خاصاً به. لا تفتح أو تفك أو تعدّل أو تحوّر المنتج ما لم يُشر إلى ذلك بشكل محدد في النشرة. فكل منتجات Legrand يجب فتحها وإصلاحها حصراً من قبل فنيين مدربين ومؤهلين لدى Legrand. وكلّ فتح أو إصلاح غير مسموح به يُبطل المسؤوليات وحقوق الاستبدال والضمانات. لا تستخدم سوى إكسسوارات من ماركة Legrand حصراً.

### Mise sous tension / Etat de veille

Vérifier que les LEDs blanches et le voyant SATI (vert) sont allumés.

**Nota:** Pendant les 24 premières heures de charge le voyant SATI (vert) est allumé clignotant.

### Disparition secteur / Etat de secours

Le voyant SATI (vert) est éteint et les LEDs blanches sont allumées en forte intensité (avec variation du flux lumineux pour les D.B.R).

### Mise au repos

Après interruption volontaire de l'éclairage normal, un appui sur la touche extinction d'une des télécommandes **0 625 20/21** ou **0 039 00/01** (ancienne génération) met le bloc au repos, de manière à ne pas décharger la batterie.

A la remise sous tension de l'éclairage normal, le bloc revient automatiquement en veille.

### Maintenance

#### Fonction adressable :

Ces blocs sont « SATI adressables », ils seront contrôlés à distance par la centrale de gestion réf. 0 626 00 et configurés à l'aide de la passerelle de configuration réf. 0 882 40 et de l'application « Close UP » disponible sous Play Store et Apple Store (voir le manuel de mise en œuvre des « BAES SATI adressables »)

Le bloc surveille en permanence l'état de ses composants de sécurité et effectue automatiquement les tests suivants :

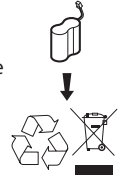
- **Hebdomadaire** : passage en mode secours et test des sources lumineuses pendant 15 secondes.

- **Trimestriel** : passage en mode secours, test des sources lumineuses et de la durée d'autonomie de la batterie.

#### Signification du résultat des tests par les LEDs de signalisation :

| LED verte allumée fixe | LED verte clignotante | LED jaune allumée fixe et LED verte éteinte | LED jaune clignotante et LED verte éteinte |
|------------------------|-----------------------|---|--|
| Bloc OK                | Bloc en charge        | Remplacer le bloc ou la batterie            | Remplacer le bloc                          |

**Important :** Les batteries doivent être remplacées lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.



### Caractéristiques techniques

La source lumineuse de ce luminaire n'est pas remplaçable.

Lorsque la source lumineuse atteint sa fin de vie, le luminaire entier doit être remplacé.



IP 66 - IK 10

| Désignation         | SATI Connecté | Flux Autonomie           | Consommation | Batterie                   |              |
|---------------------|---------------|--------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
|                     |               |                          |              | Type                       | Référence    |
| BAES Evacuation (1) | 0 626 26      | 45 lm - 1 h              | 0,5 W        | NiMH 1,2 V - 1,1 Ah AA     | 0 610 80     |
| BAES Ambiance (2)   | 0 626 66      | 400 lm - 1 h             | 0,9 W        | NiMH 6 V - 1,1 Ah AA       | 0 610 81     |
| BAEH (2)            | 0 626 52      | 8 lm - 5 h               | 0,5 W        | NiMH 1,2 V - 1,1 Ah AA     | 0 610 80     |
| BAES D.B.R.         | 0 626 36      | 45 lm - 1 h              | 0,5 W        | 2 x NiMH 1,2 V - 1,1 Ah AA | 2 x 0 610 80 |
| BAES + BAEH (1)     | 0 626 61      | 45 lm - 1 h<br>5 lm - 8h | 0,5 W        | 2 x NiMH 1,2 V - 1,1 Ah AA | 2 x 0 610 80 |

**(1) Visibilité augmentée :** sur déclenchement d'une alarme incendie secteur présent, durant 15 minutes, ces blocs clignotent, au-delà, ils reviennent en mode veille. Les BAES lorsqu'ils sont paramétrés, réalisent un balisage lumineux pour augmenter la visibilité des dégagements/issues à utiliser et réduire le temps d'évacuation.

Ce paramétrage est décrit dans la fiche technique du produit.

**(2) Livrés sans étiquette de signalisation.**



#### BAES Ambiance 0 626 66

Il convient que le luminaire soit positionné de telle manière que le regard prolongé du luminaire à une distance inférieure à 0,5 m ne soit pas attendu.

### ⚠ Consignes de sécurité :

Ce produit doit être installé conformément aux règles d'installation et de préférence par un électricien qualifié.

Une installation incorrecte et/ou une utilisation incorrectes peuvent entraîner des risques de choc électrique ou d'incendie. Avant d'effectuer l'installation, lire la notice, tenir compte du lieu de montage spécifique au produit. Ne pas ouvrir, démonter, altérer ou modifier l'appareil sauf mention particulière indiquée dans la notice.

Tous les produits **Legrand** doivent exclusivement être ouverts et réparés par du personnel formé et habilité par **Legrand**. Toute ouverture ou réparation non autorisée annule l'intégralité des responsabilités, droits à remplacement et garanties. Utiliser exclusivement les accessoires de la marque **Legrand**.



Ce symbole indique qu'en fin de vie, le produit doit être collecté séparément des autres déchets et remis à un centre de collecte agréé dans le respect des normes et dispositions légales en vigueur dans les pays de l'UE, pour prévenir les effets indésirables sur l'environnement et la santé des personnes. L'élimination abusive du produit est passible des sanctions prévues par la loi. Il est recommandé de s'assurer que dans le pays où le produit est utilisé, ce dernier est soumis aux réglementations WEEE/DEEE.